



Critères du European Chicken Commitment (ECC)	Reporting
	2023
Respect des réglementations de l'Union européenne	100%
Densité d'élevage maximale de 30kg/m <sup>2</sup> . Un détassage maximum	20%
Races de poulet moins préjudiciables pour les animaux (voir la liste indiquée dans le European Chicken Commitment)	20%
Lumière naturelle et intensité lumineuse suffisante (50 lux)	25%
Perchoirs et substrats à picorer en quantité suffisante (au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux)	10%
Qualité de l'air : respect des valeurs maximales de la directive européenne (Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair)	55%
Aucune cage ou système multi-étages	50%
Abattage : étourdissement par atmosphère contrôlée ou électronarcose sans accrochage des poulets vivants	5%
Part de viande de poulets issue d'élevages en plein air ou dotés d'un jardin d'hiver pour la France (au moins 20 %)	15%